

# Retraite au Prieuré Saint Thomas - ÉPERNON En Eure et Loir, à 80 km de Paris Du jeudi 5 mai après-midi au lundi 9 mai après-midi 2022



Chers Kriyavans,

une retraite de Kriya Yoga est organisée : du jeudi 5 mai (arrivée dans l'après-midi) au lundi 9 mai après le repas du midi avec Rajarshi Peter Baba & Yogacharya Claudia Cremers

C'est une belle occasion de méditer dans un lieu calme, invitant au silence et pour davantage de paix intérieure.

À noter : pour le moment et selon la réglementation en vigueur le <u>Passe Vaccinal</u> est imposé dans l'ensemble du Prieuré (établissement ERP – Établissement Recevant du Public).

# L'hébergement comprend :

- 4 nuits (draps fournis) avec petits déjeuners, déjeuners et dîners végétariens ;
- les chambres sont en majorité des chambres seules avec lavabo (26 places), des chambres à 2 lits (18 places).

### Montant demandé pour une personne déjà initiée :

Retraite complète : 4 jours - 300 € par personne + Adhésion de 10 € à IKY (chèque séparé) voir pages 3 et 4.

#### **Initiations:**

K1 : 238 € (pension 4 j.) + 150€ (donation) + Adhésion de 10 € voir pages 3 et 4.

K2: 238 € (pension 4 j.) + 200€ (donation) + Adhésion de 10 € voir pages 3 et 4.

#### Nombre de places :

Le nombre de places est limité à 48 personnes maximum.

Les inscriptions s'effectuent au fur et à mesure, et lorsque le nombre de participants maximum est atteint, une information est transmise sur le site *institut de Kriya Yoga www.kriya.asso.fr* pour informer les Kriyavans que la retraite est complète.

# Modalités d'inscription :

Les Kriyavans sont invités à s'inscrire selon les modalités suivantes proposées :

# Vous êtes déjà initié.e.s

- 1) Soit envoyer 3 chèques :
  - 1 chèque de 100 € (servant d'acompte si désistement, il ne sera pas remboursé) encaissé dès
     l'inscription à la réception du chèque ;
  - 2 chèques de 100 € joints à l'inscription, dans la même enveloppe. Vous pouvez indiquer au verso, quel mois chacun des 2 chèques doit être encaissé. Permettant d'étaler le paiement.
- 2) Soit régler les 300 € en une seule fois, par chèque. Dans tous les cas, 100 € servent d'acompte non remboursable.

#### Vous demandez à être initié.e.s

Les personnes désireuses de se faire initier au KY 1 viennent à la conférence du jeudi 5 mai afin de demander à être initiées le vendredi 6 mai au matin —> voir modalités dans le formulaire d'inscription.

Pour toutes demandes de renseignement écrire à : institkriya@yahoo.fr

Bulletin d'inscription à envoyer par courrier à :

Nicole Chaudet, *Trésorière IKY* 2, impasse du pont de pierre 72530 - Yvré l'Évêque

**(** 02 43 89 44 18

#### Fonds de solidarité

Pour cette retraite, nous proposons de lancer un fonds de solidarité. Le principe est le suivant : ceux qui le peuvent et le souhaitent donnent plus ; ceux qui ont besoin d'une aide en font la demande au secrétariat. Un compte dédié au fonds de solidarité sera tenu au fur et à mesure.

# Retraite au Prieuré Saint Thomas - ÉPERNON

Du jeudi 5 mai, après-midi au lundi 9 mai après-déjeuner 2022

# **BULLETIN D'INSCRIPTION**

Adresse mail :	KRIYA Ó YOGA							
N° téléphone :								
Je m'inscris à la retraite organisée au Prieuré St Thomas, du 5 mai au 9 mai 2022*								
Personnes déjà initiées								
1 chèque de 300 €	3 chèques de 100 €	1 virement bancaire de 300€ voir IBAN ci-dessous	3 virements bancaires de 100€ voir IBAN ci-dessous					
Cocher + 1chèque adhésion 10 €	Cocher + 1chèque adhésion 10 €	cocher + adhésion 10 €	Cocher + adhésion 10 €					

<sup>\*</sup>J'ai bien noté que 100 € correspondent à un acompte. Il me garantit une place et permet à IKY de couvrir les frais engagés. Si désistement, l'Institut ne me le rembourse pas, afin de lisser les frais engagés pour le Centre d'accueil, frais de déplacement Instructeurs et honoraires. – L'adhésion IKY de 10 €, en plus, au titre de l'année 2022 est obligatoire.

Initiations : personnes souhaitant se faire initier								
K1 : retraite à partir du jeudi soir 5 mai (conférence le jeudi soir - initiation le vendredi matin 6 mai)	238 € (1 chèque d'acompte de 70€ et 2 chèques de 84 € à envoyer) + ou un chèque de 238 €	150€ +  (à donner sur place en espèces dans une enveloppe = donation)  + 5 fleurs et 5 fruits	Adhésion de 10 € + chèque séparé					
<b>K2</b> : avoir 3 années de pratique quotidienne + demander à Peter	238 € (1 chèque d'acompte de 70 € et 2 chèques de 84 € à envoyer) + ou un chèque de 238 €	200€ + (à donner sur place en espèces dans une enveloppe = donation)	Adhésion de 10 € + chèque séparé					



Une fois sur place, si je décide de devancer mon départ, le montant réglé reste le même (les frais engagés pour les repas étant effectués à l'avance).



🔆 Je souhaite demander une aide au fonds de solidarité – Secrétariat : institkriya@yahoo.fr

Préciser la préférence : chambre individuelle ou chambre à 2 lits. Choix possible pour les 1ers inscrits...

Mon message:

Chèques à l'ordre de : Institut de Kriya Yoga Bulletin d'inscription à envoyer par courrier à :

Nicole Chaudet - Secrétaire IKY 2, impasse du pont de pierre 72530 - Yvré l'Évêque

02 43 89 44 18

**IBAN** 

Institut de Kriya Yoga - France **BIC CCOPFRPPXXX** IBAN FR76 4255 9000 5221 0266 4120 510 Bien préciser vos NOM-Prénom et l'objet : Retraite Épernon

Le Kriya Yoga Originel et authentique de Babaji Maharaj, Lahiri Mahasaya, Sri Yukteshwar Giri, Bhupendranath Sanyal, Paramahamsa Yogananda, Swami Satyananda Giri, Paramahamsa Hariharananda et Paramahamsa Prajñanananda

	For	mulaire d	'adhésíon 202	22	KRIYA & YOGA
Nom :	Prér	nom :			
Adresse :					
Code Postal :	Ville :				
E-mail (*): <u>merci</u> de bie Téléphone :	n former vos lettres	s et chiffres			
Année initiation 1 <sup>er</sup> kri	ya :	par :			
Année initiation 2ème l	riya :	par:			
Pratiquez-vous d'autres	techniques de mé	ditation ? Si ou	ii, lesquelles ?		
Avez-vous des problèm					
J'autorise que mes : noi	m, prénom, et date	(s) d'initiation	soient communiqu	és à la maison-	-mère du Kriya Yoga pour
l'Europe, située en Autr	•		·		, .
	oir pris connaissa	nce des condit	ions générales (* et	t**)	
Engagement de et ce sous aucun		s techniques : J	le m'engage à ne jama	ais divulguer les	techniques de Kriya Yoga

- (\*) Les informations concernant les activités organisées par l'association vous seront transmises par email sauf avis expresse de votre part. IKY s'engage à la Protection des données en référence au CEPD (Contrôleur Européen de la Protection des Données), autorité indépendante chargée de la protection des données au niveau de l'Union Européenne (UE).
- (\*\*) Lire attentivement les deux points suivants :

Signature (obligatoire):

- a) Adhésion annuelle: L'Institut de Kriya Yoga est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. Les statuts stipulent que, pour pouvoir participer aux activités de l'Institut de Kriya Yoga, il faut être membre de l'association et donc être à jour de son adhésion annuelle qui est de 10 € pour l'année 2022 chèque d'adhésion à établir à l'ordre d'Institut de Kriya Yoga ou virement bancaire (voir en bas de feuille). En devenant membre de l'Institut de Kriya Yoga, l'adhérent participe aux activités de l'association et reçoit les documents et bulletins d'information.
- b) <u>Assurance et responsabilité civile</u>: L'adhérent participe aux programmes à ses propres risques et sous sa propre responsabilité. Il reconnaît que son devoir est d'informer les organisateurs de son état de santé. En cas de traitement médicalspécifique, il est conscient qu'il lui faut avoir une autorisation médicale pour pouvoir participer aux programmes et en avertir l'Institut.

L'adhérent décharge l'Institut de Kriya Yoga de toute responsabilité lors des activités organisées par celui-ci, et renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'Institut de Kriya Yoga. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de sa participation aux activités organisées par l'Institut de Kriya Yoga.

L'adhérent est informé qu'il lui appartient de souscrire personnellement une assurance Accident et Responsabilité Civile.

Siège social : IKY/N. V. CHANDET- 2, impasse du pont de pierre - 72330 - Yvré l'Évêque

# PLAN D'ACCÈS AU PRIEURÉ SAINT THOMAS – ÉPERNON









# Informations pratiques : Prieuré Saint-Thomas Maison d'accueil - Centre spirituel (agréé Jeunesse et Sport)

29 rue du Prieuré Saint-Thomas - BP80001 \* 28231 Epernon cedex Tél. 02 37 83 60 01- mail : prieure-epernon@orange.fr

site: www.prieure-saint-thomas.fr



Copyright: Equipe du Prieuré Saint-Thomas - 2021